

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2026/26

Nombre de membres :

- en exercice : 14

- présents : 13

- votants : 14 (1 pouvoir)

Date de Convocation : 22/05/2026

Date d'Affichage : 09/06/2026

Télétransmis le : 09/06/2026

L'An deux mille vingt-six, le 5 juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie, sous la présidence de Madame Muriel GUERIN, Maire

Etaient présents : Clarisse AMOUDRY, Irène BILLIET, David BOUVET, Pierre COMTE, Philippe FANTIN, Pierre FORGET, Quentin FOURNIER dit CHARBERT, Emilie PAUCHON, Emelyne PINOT, Sarah PINOT, Sébastien SENIS, Fabrice VILLIERMET

Était excusée avec pouvoir : Corinne JAILLET (pouvoir à Pierre COMTE)

Secrétaire de séance : Sarah PINOT

OBJET : Election des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

Le Conseil Municipal,

- Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,
- Vu l'arrêté préfectoral n°PREF-DCL-BIE-2026-24,
- Vu la circulaire N° NOR / INTP2611651C

a) Composition du bureau électoral :

Madame le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

MM. Pierre COMTE et Philippe FANTIN

M. Quentin FOURNIER dit CHARBERT et Madame Emelyne PINOT

La Présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election des délégués :

Les candidatures enregistrées :

- Muriel GUERIN
- Philippe FANTIN
- Fabrice VILLIERMET

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Philippe FANTIN : 14 voix
- Muriel GUERIN : 14 voix
- Fabrice VILLIERMET : 14 voix

Madame GUERIN Muriel, MM. FANTIN Philippe et VILLIERMET Fabrice ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

c) Election des suppléants :

Les candidatures enregistrées :

- Pierre COMTE
- Pierre FORGET
- Clarisse AMOUDRY

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Pierre COMTE : 14 voix
- M. Pierre FORGET : 14 voix
- Mme Clarisse AMOUDRY : 14 voix

MM Pierre COMTE et Pierre FORGET, Madame Clarisse AMOUDRY ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,



Le secrétaire de séance,